

2 octobre 2012

12.383

Question Doris Angst**A quand la fin de l'utilisation de la bromadiolone ou autres anticoagulants?**

Dans les années de pullulation, les campagnols sont un des cauchemars des agriculteurs. Divers moyens sont utilisés pour limiter les dégâts dus à leur appétit.

Un de ces moyens est la bromadiolone (anticoagulant) ou des produits qui en contiennent un pourcentage plus ou moins élevé. Leur efficacité est médiocre, surtout en période de pullulation, mais redoutable pour les autres animaux dont les prédateurs naturels du campagnol (renards, putois, milans, buses, chouettes et surtout pour les belettes et hermines qui les poursuivent dans leurs galeries) car la consommation répétée de rongeurs intoxiqués ou bromadiolone provoque la mort de ces prédateurs. Un cercle vicieux est créé: plus on emploie ces produits et plus on détruit les prédateurs naturels qui contribuent à contenir l'expansion des rongeurs. Ces effets maléfiques sont connus et pourtant ce produit continue à être utilisé dans notre canton – paraît-il pour finir les stocks – et en principe sur autorisation comme l'exige la loi.

A notre connaissance, son utilisation a déjà été abandonnée dans le canton du Jura.

Dès lors, nous aimerions savoir:

- Jusqu'à quand l'Etat pense-t-il encore donner des autorisations sachant le peu d'efficacité du produit (surtout en période de pullulation comme cette année 2012) et le risque qu'il fait courir aux prédateurs des campagnols?
- Travaille-t-il à une stratégie de remplacement de ce produit par des méthodes inoffensives pour les autres animaux et si oui, en quoi consiste-t-elle?
- Combien d'autorisations annuelles ont été données ces dix dernières années?
- Quels sont les critères retenus pour donner une autorisation surtout en période de pullulation?

Cosignataires: M.-F. Monnier Douard, G. Würgler et V. Pantillon.